



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E15880

VALABLE JUSQU'AU 19/09/2024

ÉDITÉ LE 02/10/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1976

Forme juridique : SARL

Capital : 24 391

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC EVRY EVRY

Siret : 305 321 614 00037

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 2100164-001

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 0000005742229004

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 0000005742229004

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : SAG

57 AVENUE DE MONTJAY
91400 ORSAY

Téléphone : 01 69 07 66 87

Portable :

Site Internet : www.sag91.fr

E-mail : sag91@wanadoo.fr

Responsabilité légale :

PIESVAUX JONATHAN GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MAJORITAIRE

Fax : 01 69 86 01 16

Effectif moyen : 9

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	05/09/2023
3121	Tuiles plates (Technicité courante) Mention RGE	05/09/2023
3132	Ardoises (Technicité confirmée) Mention RGE	05/09/2023
3152	Couverture en métaux sauf plomb (Technicité confirmée) Mention RGE	05/09/2023
3171	Couverture en bardeaux bitumés Mention RGE	05/09/2023
3181	Couverture en plaques nervurées ou ondulées Mention RGE	05/09/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOUR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LIEUSAIN
CARRE HAUSSMANN II
10/12 ALLEE DE LA CONNAISSANCE
77127 LIEUSAIN

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.